



Commune  
de  
MAZAMET

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 DECEMBRE 2022

2022 / 05 / 12

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 26
REPRESENTES	: 05
ABSENTS	: 02
VOTANTS	: 31

Date de Convocation : 30 Novembre 2022

Date d'Affichage : 30 Novembre 2022

Secrétaire de Séance : Fabienne CARAGUEL

#### *Etaient présents :*

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT Clothilde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne.

#### *Etaient absents représentés :*

KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par Olivier FABRE  
MARTY-MARINONE Evelyne par Françoise ROUQUETTE  
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL  
IOUALALEN Valentin par André AMALRIC  
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT

#### *Etaient absents :*

PUECH Benoît  
CÈNES Frédéric

**OBJET : Maison de santé Simone VEIL, signature des baux avec les professionnels de santé.**

## Exposé :

En 2014, l'Association des Professionnels de Santé de la Montagne Noire (A.P.S.M.N.) a élaboré un projet de santé qui a été labellisé, par le Comité Départemental et le Comité Régional de l'Agence Régionale de Santé, dans le but de créer une maison de santé pluri professionnelle (M.S.P.).

En 2018, la Ville de Mazamet partie prenante de l'aboutissement de ce projet a procédé à la réhabilitation d'un bâtiment communal d'une superficie de 436 m<sup>2</sup>, sis 42 Boulevard Soult.

Le plan de financement de cette rénovation est le suivant :

- Etat (F.N.A.D.T.)	100 000,00 €
- Conseil Régional (Contrat Régional 2018-2021)	140 000,00 €
- Conseil Départemental (Contrat Atout Tarn)	100 000,00 €
- CACM (Contrat Régional 2018-2021)	130 000,00 €
- F.C.T.V.A.	132 389,87€
- <b>Commune de MAZAMET</b>	<b>204 668,61 €</b>

**TOTAL**

**807 058,48 €**

Portées par une structure juridique spécifique (S.I.S.A. - Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires), cette maison de santé est avant tout un lieu de regroupement des professionnels de santé assurant des activités de soin sans hébergement et participant à des actions de prévention et d'éducation pour la santé ainsi qu'à des actions sociales.

Un bail de location de ces locaux a été signé entre la Ville propriétaire du bâtiment et les professionnels de santé qui ont constitué pour l'occasion une Société Civile de Moyens (SCM), structure juridique dotée de la personnalité morale, afin de mettre en commun les moyens d'exploitation de leur profession (loyer, secrétariat, coordination et fluide).

Ce bail a été conclu, lors de l'ouverture de la Maison de Santé Simone Veil, le 1<sup>er</sup> février 2020, pour une période initiale de 6 ans renouvelable.

Faute d'avoir pu trouver de nouveaux professionnels de santé (libéraux) pour pourvoir au remplacement notamment des médecins sur le point de faire valoir leur droit à la retraite, l'équilibre financier de la Société Civile de Moyens n'est plus assuré et implique sa dissolution au 31 décembre 2022, rendant ainsi inopérant le bail actuel.

En effet, seuls des médecins sous un statut salarié étaient intéressés pour s'installer sur Mazamet. C'est pourquoi la Ville a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Occitanie pour intégrer le Groupement d'Intérêt Public Ma Santé Ma Région, en vue de créer un Centre de Santé permettant de recruter des médecins salariés.

La candidature de Mazamet ayant été retenue par le GIP a donné lieu à la signature le 10 octobre 2022, d'une convention de mise à disposition de locaux situés au rez-de-chaussée de la Maison de Santé pour y installer un médecin à partir du 2 Novembre 2022 et un deuxième médecin à partir du 15 Février 2023.

Compte tenu de ces éléments, la Ville envisage, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, de signer un bail de location avec chaque professionnel de santé pour l'usage de locaux situés au 1<sup>er</sup> étage, pour tenir compte des charges supportés par la Ville.

A ce jour il s'agit de (liste non exhaustive) :

- 1 Médecin,
- 5 Infirmiers diplômés d'Etat
- 1 psychologue,
- 1 diététicienne,
- 1 ergothérapeute,
- la S.I.S.A. - Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires.

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé, intégralement, repris ci-dessus,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité - Ressources humaines - Administration générale » du mercredi 30 novembre 2022,

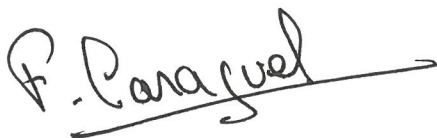
### **DECIDE, après en avoir délibéré,**

D'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer tout document nécessaire en vue de mettre un terme de façon anticipée au bail de location avec la SCM,
- à signer les baux de location avec chaque professionnel présent ou à venir intéressé à cette location,
- à ne pas soumettre les loyers à la TVA,
- à rédiger tous les documents relatifs à cette affaire ou à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

### **La délibération est adoptée à l'unanimité,**

Pour extrait conforme,  
La Secrétaire de séance,



Fabienne CARAGUEL



Le Maire,



Olivier FABRE

Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le